Tom. 2. pag. 170.
B.



Vüe des restes interieurs du Temple de Neptune. Nous ne nous etendrons pas à donner un détail de ces morceaux, parce qu'ils seront bien détaillés, et bien specifiés dans les Planches suivantes. Dans ce Frontispice nous les avons dessinés telqu'ils exïstent affin d'en presenter un grand appareil uni à d'autres amas de ruines, que nous donnerons ci apres dans les Planches. Les Voyageurs connoisseurs assurent, que par rapport à l'Architecture Greque des Temples bâtis dans l'Ordre Dorique, ceux de Pesto sont superieurs en beauté à ceux, qu'on voit en Sicile et dans la Grece, et que sans se donner la peine, et la fatigue de longs voyages, ceux ci peuvent suffire pour contenter la curiosité, et qu'enfin cette grande, et majestueuse Architecture donne en son genre l'idée la plus parfait de ce bel art.

Franciscus Piranesi fecit



Vüë de ce qui reste encore des Murs A de l'ancienne Ville de Pesto, appellée par les Grecs Possidonia. Cette Ville fut anciennement sous la domination des Lucaniens, et ensuite sous celle des Romains. Elle est située près de la mer, a 70. milles de Naples. L'on y voit encore de grands Edifices consistans en un Gymnase, ou comme d'autres le supposent ordinairement, une Basilique B avec deux autres Temples C d'un grand stile, et d'ordre Dorique. Ces temples sont situés au milieu des ruines de la Ville. Les murs et les tours qui forment son enceinte, se sont mieux conservés que ne le paroit ce que nous en representons icy. Strabon Liv. V. de la Geographie dit que cette Ville fut nouvellement bâtie dans l'endroit où ces ruines éxistent encore. De tels monuments font connoitre que l'on avoit dès lors une grande connoissance des arts, et qu'ils ne fleurissoient pas moins dans l'Italie, que dans l'Egypte et dans la Grece. Il y a apparence que les façades principales regardoient la mer; quoique la façade du batiment du milieu ne paroisse pas differente de celle qui lui est opposée; mais l'autre façade de l'édifice que l'on suppose être un Gymnase, ou une Basilique, confirme cette idée par la beauté et la delicatesse du travail de ses chapiteaux, aulieu que celle qui est à la façade opposée, et qui lui ressemble, a pourtant ses chapiteaux moins chargés d'ornemens. Le troisieme temple nous met à portée de décider, que le Pronaos, ou la façade regardoit la mer, car c'est de ce côté là qu'on montoit au temple. Nous ne sommes pas assez instruits des Rites et des usages de ce tems là, pour pouvoir en porter un jugement exact. Si un Gymnase devoit avoir une telle disposition, ou bien si un College où se rassembloient les magistrats devoit être construit à l'imitation de ceux des Anfictions, peut être que c'étoit alors l'usage de construire ces sortes d'édifices. Enfin ceux qui iront visiter Pompeia, trouveront, qu'on y a découvert des écoles, et des endroits où les Decurions s'assembloient, ce qu'on n'auroit jamais deviné sans les inscriptions qu'on y a trouvées. Avant cette découverte, nous ignorions leur forme, leur situation, et leur grandeur, et nous ne savions pas que le magistrat se rassemblat dans un demi cercle sur la Voye Appienne. La même chose est arrivée au sujet de l'édifice dont nous parlons, et faute de mémoires nous ne pouvons pas determiner exactement quelle étoit sa forme, ni à quel usage il étoit destiné.

Cav. Piranesi F.



Vuë des restes d'une grande enceinte de colonnes, formant un quadrilatere, et surmontées d'un architrave qui regne tout au tour, avec d'autres morceaux, qui formoient une partie de la frise A. La pierre dont cet édifice étoit bâti ressemble au travertino, et elle étoit enduite d'un platre tres fin, pour en mieux couvrir les deffauts, et les inégalités. Le diametre des colonnes, est à peu prés de la grandeur d'un homme ordinaire. Sur la frise, il n'y a pas de trigliphes, mais les stries, et l'entasis; ou renflement des colonnes, avec la varieté et la finesse des moulures que décorent les chapitaux, la proportion des hauteurs, et des Saillies, semblent donner a cette architecture un caractere, qui s'approche de l'ordre Dorique. Les trois divers socles B régnent tout au tour de l'enceinte. Ce n'a point été pour servir de montée, qu'on les a placés ici, mais pour donner plus de liaison, et plus de maiesté aux colonnes, et en même temps pourque cet édifice, qui étoit public, fut distingué des édifices particuliers. Quoique sa montée C soit ruinée, il est pourtant resté des morceaux qui indiquent le lieu où posoient ses dégrés, comme en pareil cas cela se voit aussi a Pompeia dans les restes d'un ancien temple d'ordre Dorique. L'on ne sait pas à quel usage ce magnifique édifice étoit destiné, les indications, que nous venons de rapporter, ne sont pas suffisantes pour nous éclaircir sur ce point, parce qu'elles appartiennent plustôt aux connoissances de l'art. S'il éxistoit encore quelque partie du comble, ou de la charpente, les idées, que cela nous donneroit de sa forme, pourroient nous aider à former des conjectures sur son usage. L'on verra par aprés les parties interieures de cet édifice dessinées plus en grand. Cependant on est surpris du nombre impair des neuf colonnes qui sont de front; mais en observant l'interieur de l'édifice divisé en deux parties, et que les trois colonnes restées en pied, repondent directement à celle du milieu des deux Pronaos, et à celle du milieu des deux façades, qui y est située au lieu de l'entrecolonnement. Il paroit evident qu'un tel nombre impair de colonnes dans un édifice public aussi somptueux, n'étoit pas un deffaut, mais une dispositon nécessaire. Il ne nous reste plus aucun model de pareils édifices, même dans les ruines de la Grece, ou de l'Italie. Vitruve dans son traité d'architecture, en parlant des ouvrages publics, comme Basiliques, Curies, et Temples, dans la disposition des Colonnes sur le front de ces édifices, n'a jamais proposé de nombre impair. Il est bien vrai cependant que pour les côtés l'on a employé assez indiferemment les colonnes en nombre pair et en nombre impair. Il faut donc chercher quelqu'autre denomination que celle que nous donne Vitruve. Quelqu'un dira le Pronaos interieur est construit selon que cela se pratiquoit pour les temples; mais les Pronaos des temples avoient la porte dans le milieu qui conduisoit dans la cella, et non pas une Colonne au lieu de porte. Nous ne sommes pas assez instruits des Rites, et des usages de ce temps là, pour juger si cet édifice devoit avoir la disposition d'un Gimnase, ou bien d'un Collége, où se rassembloient les Magistrats a l'imitation de ceux des Anfictions. Enfin, ceux qui iront visiter Pompeia trouveront qu'on y a decouvert des écoles en forme de demi-cercle, où les Décurions se rassembloient, ce qu'on n'auroit jamais deviné sans les inscriptions qu'on y a trouvé. Avant cette decouverte nous ignorions leur forme, leur situation, et leur grandeur. La même chose est arrivée au sujet de l'édifice dont nous parlons, et faute de memoires nous ne pouvons determiner exactement ni sa forme, ni a quel usage il étoit destiné.

Cav. Piranesi F.


Planche III
E
D
B
A
La Colonne B est située dans le milieu
C de son chapiteau sont tres delicatement entailles et sont differents de ceux D. La Frise E de ce coté est
Les deux Temples F G sont egalement


Planche IV.
A
D
B
A Vuë des 18 Colonnes de cote dessinees du cote oppose a celles qui sont indi
quées dans la premiere planche par la lettre B. Vuë de la mer B, qui baigne les ri-
vages de la campagne de Pesto. C Sima, ou Couronne sculptee sur
une autre pierre, que nous appellons Tuf. D Angle du Temple Dori
que trace dans la premiere planche, et indique par la lettre E.



A Vuë des restes du Pronaos de l'édifice, que l'on peut considerer comme le C
lége des Anfictions. L'Architecture de sa façade, est composée des Colonnes B, et des
annes, ou Pilastres C. correspondants aux Colonnes de la façade D. Dans la place E les
pierres sont fragmentées, et indiquent la continuation de ce mur, tout construit des mêmes pier



Autre Vüe de la Façade du Pronaos dessiné et decrit dans la planche V. Les Pilastres A ont l'entase, ou le rèflement. Les Chapiteaux B sont d'une forme différente de ceux des Colonnes C, ils sont d'une architecture qui paroit grottesque et ils semblent plutot qui par eux memes se caracterizent pour Joniques que pour Doriques. Leur hauteur et leur saillie ne diminuent cependant rien de leur dignité, elles semblent même l'accroitre à tout le Pronaos. L'Artiste qui n'a pas fait difficulté d'emprunter l'idée de la Volute Jonique, l'a neanmoins diminuée en D; ce qui leur a donné un air de legereté qu'ils n'aurient point eüe, s'il se fut astreint a copier en tout l'ordre jonique. L'on voit cependant ici des traits d'une invention, à la quelle on ne s'attendoit pas, et qui malgré leur hardiesse obligent d'avouer, que l'on ne pouvoit pas mieux se conduire en pareil cas.

Cav. Piranesi F.



Vüë interieure du Collège supposé des Anfictions. A Colonnes laterales externes de l'édifice. B Façade interieure du Pronaos, et qui est opposée à celle qui a déja été décrite dans lei deux planches précé-dentes. Les restes des jonctions des travertins C indiquent la continuation du mur. D trois colonnes situées dans le milieu de l'édifice, carrespondantes à celle E du milieu du Pronaos; mais qui sont plus petites. Il est à supposer, qu'elles soutenoient un autre rang de colonnes au deſsus de leurs architraves F, pour former un second ordre propre à soutenir le comble de l'édifice.

Cav. Piranesi F.


Planche VIII.
A
Autre Vüe de l'interieur du Pronaos, qui a déja eté décrit, et dessiné dans la planche precédente. A Temple Dorique anciennement dédié à Neptune
Cav. Pir.



Autre Vüe interieure des restes du Collège supposé des Anfictions. A *Façade interieure du Coll*[illegible] B [illegible] C *qui sont les restes de celles qui formoient le rang qui partageoient l'édifice en deux partie.* D [illegible] *actuellement ruiné, et qui anciennement se réunissoit avec ceux des lettres* E. *Chap*[illegible] F [illegible] *du rang qui manque, et qui continuoit jusqu'aux Colonnes* C.



[illegible] qu'on n'y voye aucune marque qui puisse indiquer [illegible] [illegible] ou à quelqu'autre. Il est situé dans le milieu de la Ville, et il est surprenant par sa magnificence, et sa grandeur. Il est [illegible] pierres semblables au Travertin mais à cause de quelques deffauts il a été enduit d'un plâtre fin, très blanc. La largeur des entrecollonements, est d'environ un diametre, et un quart des colonnes A proportion, qui par une judicieuse simetterie donnoit aux colonnes le plus grand air de dignité, et une gravité qui s'accordoit bien avec la masse du couronnement B, qu'elles devoient porter, et particulierement avec les grosseurs des Architraves C. L'Architecte a situé les trigliphes sur les Angles D, selon la coûtume des Grecs, et pour cacher la monstruosité qu'auroit pu produire l'inégalité des métopes, placées alternativement, [illegible] entrecollonements E un peu plus que les autres A. et il a élargi les metopes F plus que celles G qui en sont pro- [illegible] trigliphes tous d'une égale largeur, en sorte que celui qui considère ces deux alterations n'en est nullement choqué. [illegible] par la legereté des membres [illegible] moins saillants et les colliers des colonnes ne sont [illegible] par de simples lignes comme en

H, et les trois autres colliers I qui sont de relief sont formés par les plus belles moulures et travaux [illegible] dans cette pierre. Ainsi l'on peut connoitre que dans cet ouvrage, les Tailleurs de pierre ne l'ont pas cedé à ceux qui travaillent les marbres de Paros et de Carrare. L'exactitude des proportions caracterise ce batiment pour une production des plus parfaites, et des mieux executées dans ce genre [illegible] l'Architecte a tiré de son art de quoi s'attirer l'admiration de ses contemporains comme de la posterité. L'interieur de ce temple n'est pas moins beau que grandieux. L'homme de goût contemple avec plaisir l'ensemble de cet édifice, lors qu'après les moissons, il se trouve débarassé des herbages qui l'offusquoient. Les Peintres y trouveront également différents points de vue fort interessants, soit par ses différentes ouvertures, soit par la varieté des plantes champetres, qui l'environnent de toutes parts; ou bien par celle de plusieurs troupeaux de diverses couleurs, que les Bergers y conduisent. Neanmoins cette architecture grave n'est pas aujourd'huy intelligible pour tous ceux qui se transportent là, et qui aimeroient mieux y trouver d'autres ordres plus gracieux, comme l'Ionique, le Corinthien et le Composite, qui plaisent davantage aux yeux; et en effet les anciens Romains lors qu'ils donnerent dans le luxe, rechercherent l'architecture fardée, et la mirent plus en usage que les autres nations, comme plus propre à employer leurs richesses, et à surpasser la matiere par le travail. Les Grecs mêmes [illegible] l'ordre Dorique le chargerent de quelques ornements ce qui fut imité par les Romains [illegible]

[illegible] Ce temple [illegible] ces ornements [illegible] élégans, nous voyons par là que ceux qui [illegible] l'égard des chapitaux des colonnes et des pilastres du College des Anfictions [illegible] grave, et au simple, soit que ce [illegible] dans l'Architecte il est clair que cette [illegible] de la plus grande partie des ornements pour le rendre solide et grave. En cela [illegible] une matiere dure, il étoit dans les vrais principes de l'art de n'en point [illegible] conserver un grand air de force, et de solidité. K Restes de Travertins [illegible] temple à peu près comme on le voit encore aujourd'hui dans un temple [illegible] Dorique entre les restes de Pompeïa [illegible] L [illegible] fice que nous appellons le College des Anfictions. M [illegible] de la Mer

[illegible]



Temple de Neptune à Pesto, vu de côté, et deſſiné plus en grand, qu'on ne le voit dans la premiere planche.



[illegible] A [illegible] Pronaos ou Entrée [illegible] B [illegible] Antes ou Pilastres [illegible] D sont plus grandes que celles en E [illegible] tout à fait ruinée et formée [illegible] sur la surface F Les Chapiteaux G [illegible] différentes que celles de Colonnes H. Cet usage étoit [illegible] reçu chez les Grecs dans ce genre d'architecture où ces gran[illegible] les Colonnes qui forment l'objet principal. [illegible] Pilastre et [illegible] la grace de ces Chapiteaux des Colonnes du Porche et donnent à l'ensemble un coup d'œil [illegible] Systeme qui n'etoit pas moins favorable aux parties qui composent cet aspect qu'à l'enceinte des colonnes [illegible] surprenant. L'on pensa donc, à supprimer ces sortes des saillies, et à débarasser les bases des colonnes en reservant tout le poid pour les chapiteaux afin de leur donner un air plus majestueux en leur conservant cependant une telle saillie rendue plus legere, par la delicatesse de leur ceintures; seuls ornements destinés à relever la grandeur [illegible] architrave I en augmente la majesté sans rien diminuer de la gravité de l'ensemble. L'on a pris ici quelque licence dans l'élargissement des Metopes K. Cet exemple montre bien que l'architecte [illegible] de son art qu'il n'etoit point retenu par des Systemes imaginés capricieusement [illegible] de l'imitation des ouvrages en bois et en plaçant les triglyphes L dans un tel lieu [illegible] que c'etoit un ornement capricieux qui ne dépendoit pas des Loix, ni de principes fondés en raison; mais par les motifs qui ont été allégués dans la planche X. C'est pourquoi il jugea à propos de les introduire dans la frise, sans se croire obligé d'en rendre raison. La Corniche M posée au dessus de l'architrave, et de la frise, qui est d'une médiocre grandeur, est propre à orner toute cette façade, comme l'a bien senti l'Artiste en donnant à cette entrée un aspect grave et majestueux, ce qui forme le second point de vüe de ceux qui [illegible]

N *Restes des couches des Pierres, qui autres fois se joignoient avec celles du Mur ruiné, jusqu'aux Antes en* O. P *deux Ordres des Colonnes interieures qui soutenoient le Comble, aujourd'hui ruiné. Les Creux* Q *recevoient les têtes des poutres du Comble [illegible]*

[illegible] Piranesi F.

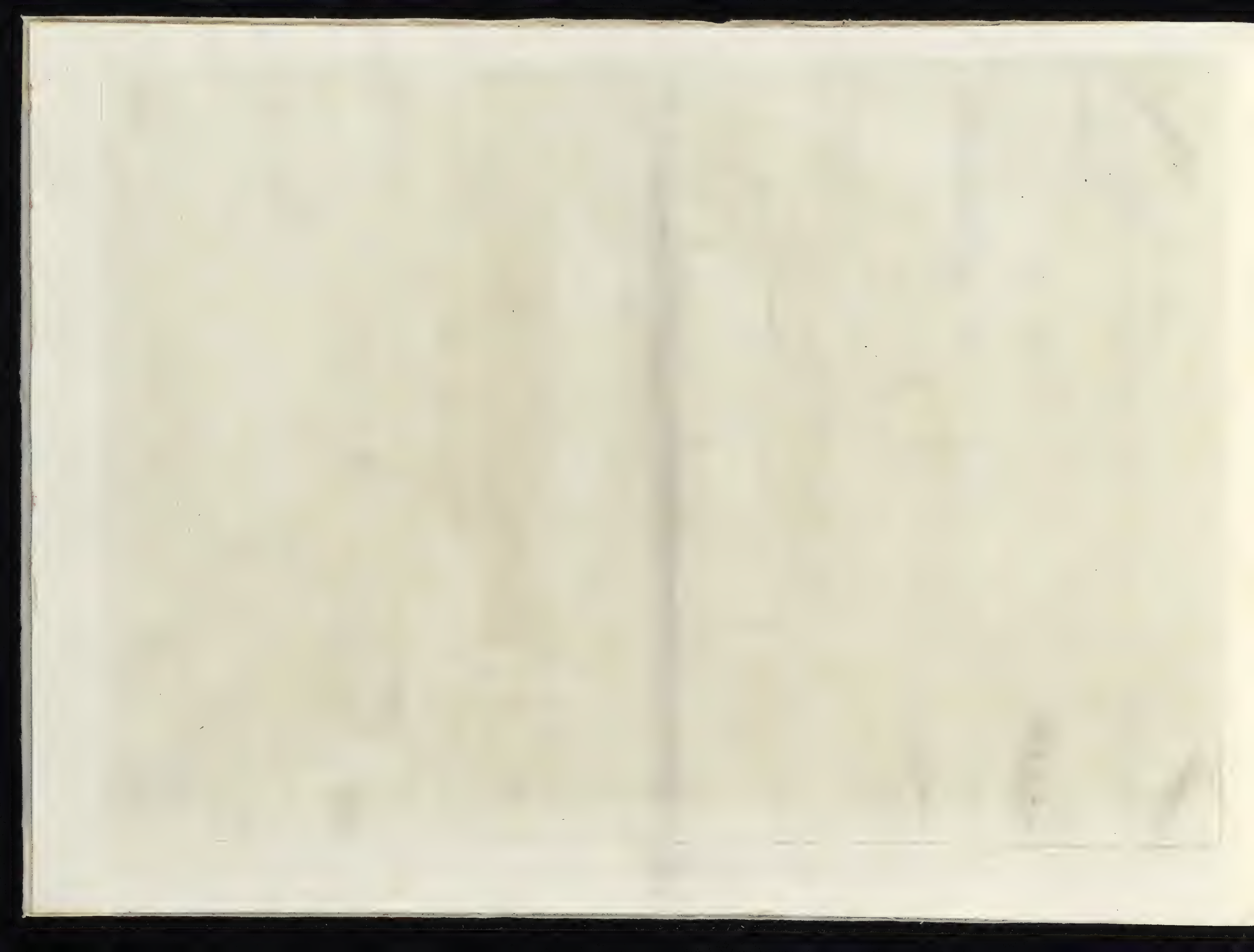



Planche XIII.
A B Vue des restes intérieurs du Pronaos du Temple de Neptune qui regarde du côté de la Terre C Entrée
à la Celle du Temple. Ses Murs en D sont à present ruinés. F Pilastres ou Antes d'une proportion
plus svelte, et plus légere que celle que l'on voit dans les deux autres Façades G H Les deux rangs
des Colonnes I qui sont dans les ruines de la Celle soutenoient autres fois le comble K de l'édifice



Vüë des restes du derriere du Pronaos du Temple de Neptune deſsiné dans les deux planches précédentes. A *Pilastre rendu d'une proportion plus élégante que celui* B. *L'on trouve à côté d'eux, les restes* C *des murs internes de la Celle.* D *Restes de deux rangs de Colonnes qui étoient situées dans la Celle du Temple.* *Cav. Piranesi F.*



Vuë des restes de la Celle du Temple de Neptune. A B *Pierres qui formoient le Mur, et qui en partie sont restés en pied, et en partie sont tombés.* C *Degrés au moïen des quels l'on montoit au Pronaos.* [illegible] *place* D *il y manque le* [illegible] E. [illegible] *de la Celle qui soutenoient les platsfonds, et le toit. L'on ne voit au dessus* [illegible] F *que les Architraves ornés de simples moulures. L'on a choisi expres une telle maniere pour conserver aux colonnes et à tout le corps du temple leur caractere de majesté, et afin que les Corniches* [illegible]



A B *Vüe des deux restes de rangs de Colonnes qui étoient au Temple de Neptune qui lateralement formoient les Portiques dans la Celle, et soutenoient le Comble de l'édifice. Cette Vüe ci ne presente pas les Murailles de la Celle qui sont ruinées.* C D *Colonnes de promenoirs du Temple.* E *Creux qui recevoient les Solives du toit.* *Cav. Piranesi F.*



Vue des restes de la celle du temple de Neptune. A B *Pierres qui en formoient le Mur, et qui en partie sont restés sur pied, et en partie sont tombés.* C *Deux ordres de colonnes in-* [illegible]

d'autre entablement F *que les architraves ornés de simples moulures. L'on a choisi l'emplacement* [illegible] *exprès, une telle maniere pour conserver aux colonnes, et à tout le corps du temple leur de l'interieur de la basilique de Fano liv. 6. chap. 3. Ces colonnes, nous montrent bien* [illegible]



Vue d'un autre temple dans la Ville de Pesto que l'on croit communement avoir été dédié à Junon. La façade A est celle qui regarde la mer et étoit la principale. Les trois socles B qui forment tout le baßement le démontrent. Audeßus d'eux, étoit arrangée la montée qui conduisoit au temple. Ces socles C continuent après dans les cotés du temple, quelque peu au dela de la moitié, puis se changent en un baßement de construction D pour soutenir le terrain qui regarde la façade de derriere. Les colonnes de ce temple sont moins grandes que celles de celui de Neptune. Il est bati à la derniere et étoit couvert d'un stuc très fin. L'on n'auroit pas du dans un tel cas, se servir de pierres moins dures que le travertin, cependant les couches de pierres qui composent la gorge renversée marquée en E étoient d'une pierre semblable au tuf. Cette pierre, qui aujourd'huy tombe en poußiere, fait bien voir qu'elle n'étoit pas propre à resister aux inclemences de l'air. Cela s'étoit fait à la verité pour mettre de la varieté dans les marbres, mais cela n'en fut cependant pas moins une faute; car l'on n'approuvera jamais que l'on substitue une pierre moins dure à une autre plus solide, d'autant plus que chaque partie devoit être enduite de stuc. Ce membre d'architecture introduit ici semble contrarier l'ordre Dorique, et paroit plustôt produire [illegible] d'un usage ancien, qu'une telle nouveauté. La corniche F [illegible] celle du fasage, ou Fronton G se découvre en partie; elle a des [illegible] dont il n'est pas possible de rendre raison; le caprice seul ayant dirigé l'architecte dans son execution. Il est vraisemblable que ce n'est pas le meme qui a construit le temple de Neptune que l'on a decrit cy dessus.



Vuë laterale du Temple de Junon. A Colonne commune à cette partie, et à la façade du temple qui regarde la mer. B l'autre côté opposé. Les trois Socles C ne continuent pas, parce qu'ils se changent peu à peu en soubstructions vers la fin de cet édifice. D Petite maison modᵉ


Planche XX.
Vuë intérieure du Temple, que l'on croit avoir été dédié à Junon. Ce tronc de Colonne de Travertin avec sa base étoit peut être de celles, qui ornoient l'interieur du Pronaos, ou de la Celle; et il semble plutôt appartenir à l'ordre Toscan, qu'au Dorique.
Franciscus Piranesi fecit